



**ACADÉMIE
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat du proviseur

Affaire suivie par : Frédéric AUFRERE

Tél : 02 54 56 29 21 ce.0410001d@ac-orleans-tours.fr

13, avenue de Châteaudun 41018 BLOIS CEDEX



BLOIS, le 30 août 2021

Le Proviseur

à

Mesdames et messieurs les parents d'élèves de la Cité
Scolaire

Attestation de vaccination sur l'honneur

Mesdames et messieurs les parents d'élèves,

Conformément au protocole sanitaire de l'Education Nationale, en cas de contamination au sein d'une classe de l'établissement, la procédure sera la suivante :

- Les élèves cas contact à risque non vaccinés seront placés en enseignement à distance pour une durée de 7 jours.
- Les élèves cas contact à risque pouvant attester d'une vaccination complète pourront continuer les enseignements en présentiels.

En conséquence, et afin de gagner du temps en cas de présence du virus au sein d'une classe, **nous souhaitons disposer des attestations sur l'honneur de vaccination dès le lundi 6 septembre**, établie par les responsables légaux, dont vous trouverez un modèle en pièce jointe.

Ce document peut être transmis à l'établissement par deux moyens différents :

- **En le déposant dans la boîte aux lettres prévue à cet effet à l'infirmerie.**
- **En le scannant et en le déposant dans l'espace Pronote** (espace « Parents), dans l'onglet « Attestation de vaccination » prévu à cet effet.

Remarque importante : Les élèves de moins de douze ans ne peuvent pas être vaccinés pour l'instant, ce qui implique que les cas contact à risque de cet âge seront nécessairement positionnés en enseignement à distance.

Cordialement,

Le Proviseur

J. LAUXIRE